

DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR KOJI KAKIZAWA,  
VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES AUPRES DU PARLEMENT

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir que d'ouvrir la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), en présence du président du Comité permanent, de tous les distingués délégués, des organisations internationales et des représentants des ONG de plus de 100 pays du monde entier. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude au nom du gouvernement du pays hôte, le Japon, pour les efforts inlassables consentis par le Secrétariat de la CITES et toutes les personnes intéressées, et pour la coopération de la population de la ville de Kyoto qui accueille la session.

Depuis que la vie est apparue sur la planète, et aujourd'hui encore, les hommes sont témoins de l'extinction d'innombrables espèces de faune et de flore sauvages. En 1986, il y avait plus de 10 millions d'espèces sauvages, dont 3'000 de faune et 16'000 de flore sont maintenant menacées d'extinction. Certaines espèces ont peut-être disparu par suite de changements inévitables intervenus dans le milieu naturel, mais il y en a bien d'autres qui disparaissent ou sont menacées parce que l'homme dégrade leur habitat ou parce qu'elles sont chassées sans merci. C'est un fait ? un fait tragique.

Quand on réfléchit sur la vie quotidienne, on se rend compte à quel point nous sommes tributaires des espèces sauvages. Nourriture, vêtements, abri ? tout ce qui est indispensable à la vie ? et les activités économiques ne pourraient pas exister durablement sans l'utilisation des espèces sauvages. De même, la belle fleur éclore dans la prairie et le chant des oiseaux dans la forêt nous aident à surmonter la fatigue et la monotonie du quotidien. L'envol d'un oiseau ou la course d'un animal sauvage nous ravit.

Quand nous pensons aux liens étroits qui existent entre les êtres humains et la flore et la faune sauvages, il nous apparaît clairement que nous devons nous engager pour leur coexistence, faute de quoi ni les uns ni les autres ne pourront survivre. Reconnaisant cela, la CITES a été adoptée pour sauver les espèces menacées en procédant à la surveillance continue et au contrôle du commerce international. En près de 20 ans d'existence, la CITES a remporté de grands succès grâce aux efforts conjugués de tous ceux qui se sentent concernés. Aujourd'hui, la Convention compte 112 Parties, ce qui tend à prouver que la CITES est de plus en plus largement reconnue. En outre, nous nous attendons à ce que la Convention joue un rôle de plus en plus important à l'avenir.

Pour que l'humanité coexiste pacifiquement avec les espèces sauvages et les utilise rationnellement tout en les protégeant, il faut trouver un équilibre satisfaisant entre la "protection" et l'"utilisation". C'est là, en vérité, le concept fondamental de la CITES, qui tente de reconnaître la valeur économique des espèces sauvages tout en oeuvrant à leur protection.

Nous ne devons pas dévier de ce concept d'"harmonie entre la protection et l'utilisation" pour que la Convention ait une action réelle, rendue plus efficace encore par la coopération de chaque pays. Par ailleurs, les réglementations intervenant dans le cadre de la Convention doivent être élaborées sur la base de données scientifiques objectives.

Le Japon, depuis qu'il a accepté la Convention en 1980, a fait des efforts importants pour l'appliquer en toute bonne foi, en ayant toujours à l'esprit l'idée fondamentale de la Convention. Nous sommes donc prêts à nous joindre à vous tous qui êtes présents ici pour mettre effectivement en oeuvre la CITES.

Je tiens également à souligner que, étant donné que les gouvernements de nombreux pays sont directement impliqués dans la Convention, à chacun incombe naturellement la responsabilité de la respecter, mais que c'est à nous tous, partout, de préserver les espèces sauvages de l'extinction. On entend souvent des voyageurs revenant de l'étranger dire que leurs souvenirs ? des sacs, des ceintures ? ont été confisqués à la douane. Cela n'arriverait pas si le public était bien informé de l'objet et des réglementations de la Convention.

Pour atteindre le but ultime de l'"équilibre entre la protection et l'utilisation" des espèces sauvages, il est vraiment important de savoir ce que l'on peut faire pour l'humanité, les espèces sauvages et la Terre elle-même. Notre gouvernement, pour sa part, est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mieux éduquer et informer ses citoyens à cet égard; parallèlement, nous en appelons aux ONG participant à la session et aux médias pour que, de même, ils y contribuent généreusement.

Le protection des espèces sauvages ne doit pas se limiter au contrôle du commerce international, ou de la chasse et du commerce intérieur, mais devrait s'étendre à la protection et à l'amélioration des biotopes de ces espèces. Ainsi, des mesures plus vastes et positives sont indispensables.

Il nous faut comprendre qu'un environnement dans lequel les espèces sauvages survivent difficilement ne peut être qu'un environnement où la qualité de la vie est médiocre pour l'être humain.

Le Japon est prêt à apporter une contribution importante en faveur de cette question écologique, laquelle figure maintenant en bonne place dans notre politique étrangère. Nous sommes également engagés dans une coopération plus importante dans les domaines financiers et technologiques.

Cette année marque le 20e anniversaire de la CITES, créée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain. Les nations se préoccupent de plus en plus des questions d'environnement à mesure qu'approche la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). C'est une grande satisfaction pour le Japon, au début de cette année importante, que d'être le pays hôte d'une réunion dont le but est la protection des espèces sauvages ? partie importante du problème de l'environnement.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de faire nôtre le concept de "monde meilleur pour les espèces sauvages, monde meilleur pour les êtres humains" et, ayant toujours ces mots à l'esprit, de consentir des efforts toujours plus soutenus.

Au cours des douze prochains jours, des débats auront lieu dans des domaines très divers. J'espère sincèrement que la présente session parviendra à des conclusions fructueuses, grâce aux efforts de tous ses participants. Cela dit, je déclare ouverte la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Merci.

DISCOURS DE BIENVENUE DE MONSIEUR S. NAKAMURA,  
MINISTRE D'ETAT, DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR L'ENVIRONNEMENT

Honorables participants, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de directeur général de l'Agence pour l'environnement et de ministre chargé de l'environnement mondial, je tiens à vous souhaiter à tous une cordiale bienvenue à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de la huitième session de la Conférence des parties à la CITES.

La question de l'environnement mondial étant aujourd'hui au coeur de la politique internationale, c'est, en vérité, une grande satisfaction pour moi que cette session de la Conférence des Parties à la CITES ? convention dont le noble but est de protéger les espèces sauvages de l'extinction ? se tienne au Japon.

L'attitude du Japon vis-à-vis de la Convention a souvent prêté le flanc à la critique dans le passé, du fait de l'insuffisance de son dispositif de mise en oeuvre. Toutefois, avec la coopération et grâce aux efforts considérables des ministères, agences et autres personnels concernés, nous avons retiré plusieurs réserves spéciales. Par ailleurs, en tant que pays hôte de la session de la Conférence des Parties à la Convention, nous avons oeuvré inlassablement à la bonne marche des préparatifs de la session.

La gestion et l'orientation futures de la Convention pour protéger les espèces dans le monde entier devraient, à partir d'aujourd'hui et deux semaines durant, faire l'objet de débats enthousiastes. J'espère sincèrement que ces discussions seront guidées par l'acquis scientifique et biologique, pour aller dans le sens de la protection appropriée et de l'utilisation durable des espèces sauvages ? but ultime de la Convention.

Honorables participants,

En tant qu'êtres humains vivant sur cette planète, il est de notre devoir de préserver l'environnement mondial et de le léguer en bon état aux générations futures. Il faut que les espèces sauvages soient protégées et vivent en harmonie avec l'homme.

Il peut y avoir des positions diverses dans les différents pays du monde, mais nous tous, pays en développement et pays développés, travaillons la main dans la main. Le Japon s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter les chances de survie des espèces sauvages dans le monde.

Bien que le territoire japonais soit de superficie modeste, il s'étire du nord au sud en un long archipel allant de la zone subarctique à la zone subtropicale. Nous jouissons encore d'une nature abondante et très diverse. La ville de Kyoto, quant à elle, est fière de l'ancienneté de son histoire. J'espère que cette conférence sera pour vous tous l'occasion d'aborder la nature et la culture traditionnelle du Japon, et de renforcer votre connaissance de notre pays.

Permettez-moi de conclure mon allocution de bienvenue en exprimant le voeu sincère de la pleine réussite de votre session.

Merci beaucoup.

DISCOURS DE BIENVENUE DE MONSIEUR N. HATAKEYAMA,  
VICE-MINISTRE POUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES,  
MINISTERE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE L'INDUSTRIE

Monsieur le président, membres de la communauté diplomatique, distingués délégués, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir que d'accueillir les participants réunis ici dans notre antique cité, qui fut longtemps la capitale du Japon.

Représentant le ministère du Commerce international et de l'industrie, l'organe de gestion qui traite tout le commerce international de faune et de flore sauvages, je tiens à vous présenter nos vues.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y aurait environ 3'000 espèces animales et 16'000 espèces végétales menacées de par le monde. Si des mesures adéquates n'étaient pas prises, il en résulterait des conséquences irréversibles. Pour protéger ces espèces menacées, la mesure la plus efficace est le contrôle du commerce international de la faune et de la flore sauvages. En conséquence, je crois que le renforcement du réseau mondial, établi conformément aux dispositions de la Convention, s'impose.

Depuis qu'il s'est joint à la Convention en 1980, le Japon a œuvré à appliquer correctement son système de gestion du commerce international de la faune et de la flore sauvages. En outre, comme la situation l'exigeait, nous avons strictement réglementé les importations, au-delà des obligations imposées par la Convention. C'est ainsi que nous certifions les permis d'exportation reçus en prenant contact avec l'organe de gestion du pays exportateur. Aujourd'hui, à l'occasion de la présente session, le Japon prévoit de renforcer son système de gestion, de manière à contrôler le commerce des animaux vivants, car le traitement des animaux vivants nécessite la plus grande attention.

Malheureusement, il est extrêmement difficile pour les pays d'importation de contrôler à eux seuls le commerce international de faune et de flore sauvages. Il nous faut donc obtenir la coopération des Parties et du Secrétariat. Pour toutes ces raisons, il est très important que les Parties amendent les listes d'espèces inscrites aux annexes de la Convention, qu'elles échangent des informations sur diverses questions et qu'elles normalisent la construction de la Convention.

Le Japon est aujourd'hui la deuxième puissance économique; en conséquence, nous avons le devoir d'apporter des contributions positives au monde. Il est de notre politique nationale de promouvoir l'importation pour favoriser une croissance stable de l'économie mondiale en ouvrant notre important marché intérieur au monde. Par ailleurs, on a dit du Japon qu'il était le deuxième importateur de faune et de flore sauvages. Dans ce domaine, au lieu de promouvoir les importations, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les contrôler strictement.

Pour terminer, j'espère sincèrement que cette session sera fructueuse pour toutes les Parties et tous les participants. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude et mon respect à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette session.

Merci.

ALLOCUTION DE MONSIEUR ANTHONY T. BROUGH,  
SOUS-DIRECTEUR EXECUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Excellences,  
Monsieur le secrétaire général,  
Distingués délégués,  
Distingués invités

Au nom de Monsieur Mostafa Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, je vous souhaite la bienvenue à la huitième session de la Conférence des Parties à la CITES.

M. Tolba, ainsi que le prince Philip, prendront la parole devant cette assemblée mercredi.

En conséquence, je ne ferai pas de discours sur le fond de cette session. Cela sera traité par Monsieur Tolba. Il m'a toutefois demandé de vous transmettre ses excuses pour n'être pas présent à cette cérémonie d'ouverture, et de vous souhaiter la bienvenue à Kyoto en son nom.

Parmi les questions que nous aurons à traiter au cours des deux semaines à venir, il y en a beaucoup auxquelles de nombreuses délégations sont fortement attachées. Cependant, il est inévitable que toutes les délégations ne considèrent pas ces questions de la même manière. Les débats seront donc parfois très animés. Pourtant, il importe que nous participions aux débats en ayant à l'esprit que les différentes vues exprimées sont toutes honnêtes et sincères, et que des solutions doivent être trouvées dans un esprit de compromis, en tenant compte des opinions de tous.

Nous traitons ici de questions importantes liées au développement durable ? et pas seulement de conservation. Écoutons tous avec sympathie et attention toute la gamme des arguments exprimés. Je suis de ceux qui attendent avec impatience le déroulement des débats.

DISCOURS DE MONSIEUR MATTHEW W. MATEMBA,  
PRESIDENT DU COMITE PERMANENT

Au nom du Comité permanent, et m'associant au gouvernement hôte, le Gouvernement japonais, je souhaite la plus cordiale des bienvenues à tous ceux qui sont présents ici, à cette session. Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Kakizawa, vice-ministre des Affaires étrangères, qui a ouvert la présente session, et à toutes les personnalités officielles du Gouvernement japonais qui sont venues ici en témoins de cette événement mémorable. Nous sommes très honorés par leur présence.

Permettez-moi aussi de remercier M. Brough, sous-directeur exécutif du PNUE, qui a aimablement accepté d'être parmi nous et de travailler avec le Comité permanent et les Parties présentes. Les Parties apprécient grandement le soutien continu du PNUE à la Convention. Nous remarquons avec satisfaction que ce soutien indique clairement l'engagement du PNUE vis-à-vis de la CITES ainsi que la reconnaissance du succès de cette convention internationale.

Au nom des Parties à la CITES, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les distingués participants et invités qui nous rejoignent ici pour cette très importante session bisannuelle. La CITES a passé avec succès l'épreuve du temps. Le nombre des Parties à la Convention ne cesse d'augmenter. A ce jour, la Convention regroupe 112 Parties, toutes décidées à coopérer pour protéger les espèces sauvages menacées de surexploitation pour alimenter le commerce international. Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux membres, qui sont les pays suivants: Burkina Faso, Pologne, Emirats arabes unis, Cuba, Brunéi Darussalam, Guinée-Bissau, Namibie, Bulgarie, Mexique, Ouganda, Djibouti et Tchécoslovaquie<sup>\*</sup>. Incidemment, notre nouveau secrétaire général est bulgare. Je vous le présenterai dans quelques instants.

Après la septième session de la Conférence des Parties à la CITES à Lausanne, en octobre 1989, notre ancien secrétaire général, M. Eugène Lapointe, a quitté le Secrétariat ? en novembre 1990. Le Secrétariat a travaillé sans secrétaire général jusqu'en juillet 1991. J'ai maintenant le plaisir de vous présenter notre nouveau secrétaire général, l'ambassadeur Izgrev Topkov. Au nom des Parties et du Comité permanent, je souhaite remercier M. Tolba pour son appui personnel et sa coopération pendant la période de sélection du nouveau secrétaire général.

Permettez-moi, au nom de tous ceux qui sont réunis ici, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'ambassadeur Topkov. Nous tenons à assurer M. Topkov de notre soutien pendant son mandat. Permettez-moi également, au nom des Parties et du Comité permanent, de remercier le secrétaire général sortant, M. Eugène Lapointe, pour les services qu'il a rendus à la Convention. Nous formulons tous des vœux de santé et de succès pour son avenir.

Je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas au nom des Parties notre appréciation à Jaques Berney et à tous les membres du Secrétariat pour leur coopération et leur travail pendant que la Convention était sans secrétaire général. Les Parties apprécient grandement la coopération et l'appui que vous apportez déjà au nouveau secrétaire général. On ne peut que s'en féliciter. Je tiens en particulier à attirer votre attention sur le dévouement de M. Jaques Berney pour la Convention. Il travaille pour la CITES depuis l'origine de celle-ci et a assumé le rôle de secrétaire général à plusieurs reprises. Plusieurs personnes m'ont dit qu'elles estimaient que la permanence et l'efficacité de son action ont été un élément important de la force de la CITES et en ont été le ciment dans les temps difficiles. Il mérite sans aucun doute nos plus vifs remerciements.

Le Comité permanent et le Secrétariat ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour organiser cette session de manière à offrir toutes les occasions de résoudre les problèmes sans laisser de côté les questions de fond. A la dernière session de la Conférence des Parties à Lausanne, en Suisse, les Parties ont tenu des débats très fructueux, notamment sur la question, très controversée, de l'éléphant d'Afrique. Vous avez peut-être déjà remarqué que cette question est à nouveau à l'ordre du jour. Le sort de l'éléphant d'Afrique nous préoccupe tous, quelle que soit notre idéologie. Personne ne souhaite que "Jumbo" disparaisse de la jungle et des plateaux africains. Permettez-moi de vous demander instamment à tous de poursuivre la discussion en vous fondant sur les faits et non sur des on-dit. Mais par-dessus tout, je vous demanderais de faire preuve de modération, notamment quand nous discuterons et débattrons d'autres questions ? en particulier des nouvelles propositions d'inscription aux annexes. Par ailleurs, nous discuterons de propositions émanant de certains pays d'Afrique, lesquelles revêtent une importance considérable pour notre Convention. Ces propositions cherchent à clarifier ce que doit être le rôle de la CITES dans l'action de conservation d'aujourd'hui et de demain. J'espère sincèrement que nous pourrons débattre de ces questions de manière à parvenir à une meilleure compréhension des liens existant entre la Convention et nos objectifs de conservation.

Nous espérons sincèrement que les questions dont nous allons débattre au cours des deux prochaines semaines trouveront

---

<sup>\*</sup> Djibouti et la Tchécoslovaquie ont adhéré à la CITES les 7 et 28 février 1992 respectivement et deviendront les 113e et 114e Parties les 7 et 28 mai 1992. (Note du Secrétariat).

des réponses sensées et concrètes.

Au nom du Comité permanent, je vous souhaite le plein succès de vos délibérations et un séjour agréable dans cette belle ville chargée d'histoire.

ALLOCUTION DE MONSIEUR TEIICHI ARAMAKI,  
GOUVERNEUR DE LA PREFECTURE DE KYOTO

A l'occasion de l'ouverture de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) devant se tenir ici à Kyoto, je souhaite, au nom des citoyens de la préfecture de Kyoto, vous adresser une cordiale bienvenue en ma qualité de gouverneur de la préfecture.

Kyoto, qui célébrera le 1200<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en 1994, est fière de sa longue histoire et de ses traditions, autant que de son environnement naturel vert, abondant et magnifique. C'est pour nous un grand privilège et un honneur que de recevoir ici, à Kyoto, cette réunion internationale sur la protection et l'utilisation des espèces sauvages, et de jouer un rôle important dans la communication des résultats de la session à la communauté internationale.

Nous sommes actuellement confrontés, partout dans le monde, à la destruction de l'environnement, et notre devoir immédiat est de trouver et de mettre en oeuvre des mesures efficaces pour conserver cet environnement naturel.

Cette année, en juin, se tiendra la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ? le sommet "Planète Terre" ? et j'ai été informé que la protection des biotopes de la faune et de la flore compterait parmi les questions les plus critiques abordées.

Etant donné les circonstances, j'espère vivement que les discussions qui porteront sur diverses questions, telles que le principe de l'utilisation commerciale des espèces sauvages, progresseront à la présente session de la Conférence des Parties, que des règles seront définies pour réglementer la protection et l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages et qu'une grande contribution sera apportée à la conservation des espèces en les protégeant, car elles constituent une composante indispensable de l'écosystème mondial.

Pour protéger l'abondante nature de Kyoto, qui nourrit une capitale chargée d'histoire et de culture, et la transmettre aux générations futures, nous travaillons à l'administration de la préfecture en ayant constamment à l'esprit le souci de l'équilibre souhaitable entre la nature et les être humains, comme en témoigne la création d'une fondation en faveur des paysages et de la culture, d'un budget de 10 milliards de yens.

Parallèlement, nous progressons constamment dans notre action en invitant à Kyoto des institutions internationales de recherche travaillant à l'environnement mondial et des organisations de recherche pour l'industrie et la technologie de l'environnement mondial, tenant ainsi la promesse faite au Sommet sur l'Arche (Paris).

Nous souhaitons profiter de l'occasion qui nous est offerte de participer davantage aux questions écologiques, en sensibilisant davantage encore l'administration de la préfecture aux activités de protection de l'environnement.

Kyoto est l'endroit où se manifestent, de la façon la plus visible dans notre style de vie, notre amour de la nature, l'esprit que le peuple japonais chérit depuis des temps immémoriaux et le coeur même de la culture japonaise.

Nous serions ravis si, au cours de votre séjour à Kyoto, vous alliez au coeur de la civilisation japonaise et vous familiarisiez avec Kyoto ? cité japonaise, et Kyoto ? ville internationale.

Pour célébrer votre réunion, nous présentons une exposition de peintres japonais étroitement liés à Kyoto, dont les oeuvres reflètent la luminosité, la beauté et la valeur des espèces sauvages. J'espère que vous serez tous en mesure de vous y rendre.

Je terminerai mon allocution en adressant mes voeux les plus sincères de santé à tous les participants et de plein succès de la session.

Merci de votre attention.



ALLOCUTION DE MONSIEUR T. TANABE,  
MAIRE DE LA VILLE DE KYOTO

Je vous adresse ces quelques mots de bienvenue au nom de la ville de Kyoto, à l'occasion de la huitième session de la Conférence des Parties à la CITES.

La ville de Kyoto est très heureuse d'accueillir cette réunion dont les participants viennent de plus de 100 pays.

Nous travaillons actuellement à diffuser largement le concept et les buts de la Convention auprès des habitants de la ville de Kyoto.

Nous sommes les témoins de la grave détérioration du milieu naturel à l'échelle mondiale, par la pollution et la déforestation, par exemple. La protection de l'environnement est une tâche importante qui incombe à tous les pays.

La ville de Kyoto, qui fut la capitale du Japon pendant plus d'un millénaire, reste un centre politique, économique et culturel. Aujourd'hui encore, de nombreux touristes viennent du Japon et de l'étranger, attirés par le splendide patrimoine historique de la ville, ses fêtes traditionnelles et le paysage magnifique.

Le printemps ? la plus belle saison de l'année avec les cerisiers en fleurs ? approche à grands pas.

Kyoto est l'âme du peuple japonais. C'est une ville dont nous sommes fiers. J'espère que vous aurez le temps de visiter notre ville.

Je souhaite conclure en exprimant le voeu que la Convention, qui retient l'attention du monde entier, porte ses fruits et permette la mise en oeuvre d'activités de protection de l'environnement mondial.

"EVALUER LE COUT", DECLARATION DE MONSIEUR MOSTAFA K. TOLBA,  
DIRECTEUR EXECUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président, Votre Altesse Royale, Monsieur le Secrétaire général de la Convention, Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Je vous dois des excuses pour n'avoir pas été présent à la cérémonie d'ouverture. Des obligations indépendantes de ma volonté m'en ont empêché. C'est pour moi un grand plaisir que d'être ici aujourd'hui pour trois raisons.

Premièrement: partager cette tribune avec une personnalité aussi illustre que S.A.R. le prince Philip, deuxièmement: rejoindre l'ancien ambassadeur Topkov, nouveau secrétaire général de la Convention, à qui incombe la responsabilité majeure de vous servir au nom du PNUE, et troisièmement: ma première visite au Japon fut pour participer à l'ouverture de la Conférence internationale sur la science pour la gestion de l'environnement à Kotyo en 1974, et je suis heureux d'y être de retour.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'associer au vôtre le témoignage un peu tardif de ma profonde gratitude envers le Gouvernement et le peuple japonais, et plus particulièrement envers la préfecture et la ville de Kyoto qui accueillent cette très importante réunion.

Mes amis,

Permettez-moi d'être franc. La CITES est menacée. L'ironie veut ? bien que cela ne prête pas à rire ? que la CITES elle-même soit une espèce menacée.

Si nous voulons sauver la Convention, la présente session doit prendre un certain nombre de décisions car nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Dans moins de trois mois, la communauté internationale se réunira au Brésil pour tenter d'établir un programme d'action pour l'environnement et le développement, à la veille du 21ème siècle. Je ne peux pas prédire le contenu de ce programme mais je suis certain d'une chose: les nations démunies veulent que l'environnement et le développement soient associés plus étroitement et efficacement. Des plaintes s'élèvent ? haut et fort ? d'un certain nombre de pays en développement qui déplorent que les nantis s'intéressent plus à faire du tiers monde un musée d'histoire naturelle qu'ils ne se soucient de toutes les bouches qui restent à nourrir.

Cette plainte touche à l'essentiel de la mission de la CITES, et quand vous examinerez les propositions qui vous seront soumises, je crois qu'il serait utile d'avoir à l'esprit un certain nombre de questions quant à l'avenir de la CITES elle-même. Quel rôle concevez-vous pour elle? Comment doit-elle jouer ce rôle? Le Secrétariat a soumis ses observations au sujet des documents Doc. 8.48 à 8.52, aussi n'y reviendrai-je pas ici.

A mon avis, les questions les plus importantes concernant la CITES sont celles-ci:

1. Le rôle de la CITES dans la promotion du développement durable dans le tiers monde. Quel doit être le rôle premier de la CITES: préserver les espèces, ou les utiliser pour le développement? Y a-t-il un fossé sur ce point entre les délégués? Et si c'est le cas, y a-t-il moyen de le combler?
2. La portée de la CITES. Doit-elle couvrir un nombre très limité d'espèces très connues, ou doit-elle tenter de couvrir une large gamme d'espèces moins prestigieuses?
3. Le rôle de la CITES à une époque de libéralisation du commerce. Dans quelle mesure les obligations des Parties découlant de traités, quand elles concernent la liberté du commerce, compromettent-elles l'application effective d'accords environnementaux tels que la CITES?
4. L'engagement des Parties dans la bonne marche de la CITES. Les Parties sont-elles pleinement conscientes que la CITES ne vaut qu'en fonction des législations nationales qui la renforcent? Les Parties sont-elles prêtes à adopter des lois en vue d'une application effective de la CITES sur leur territoire? et
5. Le budget. Les Parties font-elles preuve de réalisme pour ce qui est du budget de la CITES? La communauté internationale peut-elle multiplier indéfiniment les exigences qu'elle impose à la CITES quand elle n'est pas prête à apporter un appui financier adéquat aux dix cadres qui remplissent la mission de la CITES?

Tout d'abord, la question de la préservation intégrale face à la nécessité du développement économique. La CITES n'a pas de base légale pour faire du monde un zoo ou un musée. Les principes qui la sous-tendent sont axés sur la conservation et l'utilisation plutôt que sur la préservation pure et simple. Les rédacteurs de la Convention estimaient qu'un contrôle correct du commerce des espèces menacées servirait aussi bien la préservation que le développement.

Le dessein original de la CITES devrait être maintenu. Le rôle de la CITES est d'amener les Etats à préserver ce qui doit être préservé strictement dans leurs ressources génétiques et, plus important encore, à les guider vers une utilisation durable de ces ressources. Inscrire une espèce à l'Annexe I ? ce qui revient à en interdire le commerce ? ne devrait pas être décidé sans considération attentive. S'agira-t-il d'une mesure de colmatage prise à titre temporaire ou d'une option de principe? L'inscription de l'éléphant d'Afrique à l'Annexe I, par exemple, a fait beaucoup pour réduire considérablement le braconnage dans une grande partie de l'Afrique ? cela ressort clairement des rapports récents du Fonds mondial pour la nature. Mais il n'y a pas que cela. L'éléphant court un autre risque, tout aussi grave, du fait de la destruction de son biotope. Il ne s'agit pas là de braconnage, mais d'une menace qui résulte de la pression démographique et de la pauvreté.

Interdire le commerce ne suffira pas à résoudre le problème.

D'une manière ou d'une autre, il nous faut trouver des incitations à préserver ce biotope.

Je sais bien que des groupes importants et puissants ? principalement dans les pays riches et industrialisés ? considèrent que l'interdiction du commerce des produits de l'éléphant est la bonne solution. Ils sont présents aujourd'hui et leur voix se fera entendre. Je comprends pleinement leur point de vue et je le respecte ... Cependant, il y a aussi un grand nombre d'êtres humains ? des milliards ? dont la voix ne sera pas entendue. Ils utilisent une petite fraction des ressources de la terre; ils gagnent une part pitoyable du revenu mondial; la famine, la pauvreté et la maladie les touchent de plein fouet. Ils veulent une vie meilleure. Ils vivent principalement dans les ceintures tropicales et sub-tropicales de la planète: les régions où la diversité biologique est la plus riche. On ne peut pas leur dénier le droit d'utiliser leur patrimoine naturel. Ce qu'ils demandent, c'est une juste compensation de la part de la communauté mondiale pour ne pas utiliser ce patrimoine naturel. Leur contribution aux espèces menacées est de les héberger, mais il faut les y aider. L'écotourisme est une solution en ce sens, à condition qu'une part ? une part importante ? de ses revenus aille aux habitants démunis des communautés locales vivant autour des aires protégées.

Je suis ici aujourd'hui pour vous demander de maintenir la CITES dans la bonne voie. Je suis convaincu que l'intention originale était la bonne. Si un traité doit couvrir la préservation complète des espèces, alors qu'il soit négocié. La CITES n'est pas ce traité. La CITES défend le développement durable. Cet aspect est important si nous voulons garder l'appui de la majorité des peuples, en particulier ceux des pays en développement, pour protéger les espèces menacées ? toutes les espèces menacées.

Cela m'amène à la deuxième question ? celle du nombre d'espèces que la CITES doit couvrir. Il y a deux ans, la dernière session a bien failli être un "one-species show".

On a pu parler de "charisme de la grande faune" pour décrire l'emprise qu'exercent quelques grands et nobles animaux sur l'imagination humaine. Je suis tout à fait favorable à la conservation de ces espèces à tout prix. Mais il ne faut pas avoir l'esprit obnubilé par cette seule grande faune. Nous devons accorder une attention égale à une gamme d'espèces plus représentative. Je suis heureux de constater que la session examinera la situation de 97 espèces ? y compris un certain nombre de taxons végétaux ? et je suis sûr que quand viendra le moment de débattre des mérites de chaque proposition, le sens de la mesure prévaudra. Les grands mammifères sont peut-être plus fascinants et touchent plus directement les milieux susceptibles de donner des fonds en Europe et en Amérique du Nord, mais, en tant que biologiste, je suis sceptique quand j'entends dire qu'ils sont plus importants que leurs cousins plus modestes. Il me semble, par exemple, que le commerce des oiseaux a été gravement négligé ces dernières années. Le commerce des oiseaux tropicaux est, dans bien des cas, tout à fait déraisonnable et non durable; il convient d'y veiller. J'espère sincèrement que les débats refléteront cet état de fait et que les futures propositions témoigneront de la préoccupation la plus large pour l'intégrité de la diversité biologique de la planète.

La troisième question qui me préoccupe est celle des obligations découlant des traités.

Bon nombre d'entre vous ? la plupart, j'en suis sûr ? auront suivi le débat de l'année dernière sur le GATT et l'importation de thon aux Etats-Unis. Un tribunal du GATT a décidé que les Etats membres ne peuvent pas invoquer leurs normes écologiques nationales pour justifier la restriction des importations d'un autre Etat. Cela reviendrait à limiter la liberté du commerce.

Quel que soit le bien-fondé de cette cause, une chose est sûre: il faut veiller à ce que la libéralisation du commerce ne

compromette pas les efforts entrepris pour améliorer l'environnement et les ressources naturelles. Les bons résultats de la CITES ne doivent pas être balayés au nom de la liberté du commerce.

Les Parties elles-mêmes sont en partie à l'origine du problème. Curieusement, les Etats prennent souvent des positions paradoxales sur certaines questions. Tantôt ils défendent farouchement les accords écologiques, notamment ceux patronnés par le PNUE, tantôt leurs représentants luttent tout aussi farouchement pour l'élimination des barrières commerciales, serait-ce au détriment des accords écologiques. Il faudrait essayer de résoudre cette contradiction.

Le PNUE travaille actuellement avec le GATT à garantir que la liberté du commerce ne sera pas le plus petit dénominateur commun de la protection de l'environnement. Il y a des raisons d'être optimiste. Le Secrétariat du GATT, par exemple, déclare qu'il ne voit pas de contradiction entre les accords patronnés par le PNUE restreignant le commerce des substances chimiques qui détruisent la couche d'ozone et des technologies qui les produisent ou les utilisent et les accords de commerce existants. C'est réjouissant. D'autres déclarations le sont moins. On peut difficilement approuver la déclaration du GATT d'il y a deux semaines, selon laquelle (je cite) "renforcer le commerce améliore notre capacité d'investir dans l'environnement et de le protéger". La liberté du commerce favorise la consommation, c'est vrai. Mais prétendre que consommer est bon pour l'environnement est difficile à accepter.

En dernier ressort, ce sont les gouvernements qui peuvent démêler cette confusion. Les gouvernements doivent décider dans quel domaine la liberté du commerce doit être élargie et dans quel domaine le contrôle du commerce est nécessaire pour sauver l'environnement.

Ma propre opinion est que le commerce international peut être largement libéralisé sans compromettre l'avenir de l'environnement. J'ai été moi-même suffisamment longtemps dans la vie politique pour savoir que la plupart des barrières tarifaires ne sont pas érigées pour protéger l'environnement ou faire progresser une quelconque cause ayant un intérêt réel, mais plutôt pour aider des industries qui ne devraient pas l'être et protéger des secteurs qui, finalement, gagneraient à affronter la concurrence internationale. Ainsi, il semble logique d'établir des procédures pour déterminer les dérogations à la liberté du commerce qui présentent un intérêt réel; ces dérogations devraient figurer à l'Article XX du GATT. Cela paraît simple ? et c'est simple ? mais cela ne se fera pas tout seul, et rien ne se fera tant que les gouvernements continueront de défendre une opinion à une tribune et son contraire ailleurs.

Ma préoccupation suivante: l'application de la Convention.

La liste des infractions présumées aux dispositions de la CITES pour les deux années de 1989 à 1991 compte près de 90 pages. La lecture en est navrante. Cependant, le plus désolant est que bon nombre de ces infractions résultent de l'absence de législations nationales d'application. Je ne me réfère pas à un pays en particulier, mais à toute une série de pays, développés ou en développement.

Dès lors que les Etats ne font pas de réels efforts pour harmoniser leur législation interne avec les politiques décidées en commun par la communauté internationale, les conflits entre les normes des différents pays sont bien sûr inévitables.

C'est un domaine dans lequel le PNUE a une marge de manoeuvre limitée. Nous pouvons mettre en place des structures internationales, mais au niveau national, les Etats sont seuls à décider. Nous formons des cadres nationaux à identifier les taxons protégés par la CITES, mais nous ne pouvons pas leur donner la compétence légale d'agir. Si les Etats ne font pas plus pour intégrer la CITES dans leurs lois, notre action ? au niveau international et au niveau de la formation ? sera inutile.

Je dois toutefois reconnaître que les gouvernements ne sont pas les seuls responsables. La communauté non gouvernementale pourrait jouer un rôle beaucoup plus actif. Elle a été prompte à s'intéresser à des questions touchant largement l'opinion publique ? le sort des éléphants et des baleines, par exemple ? et elle a fait du bon travail. Elle s'est élevée à cor et à cris à propos de la couche d'ozone et du changement climatique. Mais pourquoi tant d'intérêt pour ces questions ? CFC, CO<sub>2</sub>, ou le statut d'une espèce dans le cadre de la CITES ? et si peu pour des négociations sur le commerce qui pourraient balayer la CITES et les autres traités relatifs à l'environnement? Pourquoi tant d'intérêt pour un écosystème et si peu pour une convention sur la diversité biologique qui pourrait en sauver des centaines?

Il faut répondre à ces questions ? et vite si l'on veut que la CITES survive.

Enfin, permettez-moi d'aborder la question du budget de la CITES. Il y a là un paradoxe. Les gouvernements ? 112 actuellement, et d'autres à venir ? attendent toujours plus du Secrétariat CITES. Pourtant, ils payent leur dû tardivement, voire pas du tout. Au 31 décembre 1991, 32% des contributions à la CITES pour 1991 étaient impayées. Des engagements pour les années passées n'ont pas été honorés et les programmes de la CITES en pâtissent.

Permettez-moi de rappeler à ceux d'entre vous qui ne sont pas des familiers, que dix hommes et femmes cadres en assurent le fonctionnement. Dix personnes sont chargées de veiller à la bonne marche d'un des instruments du droit international les plus connus qui soient. On ne peut guère parler de bureaucratie. Le Secrétariat a fait ? et fait encore ? un travail formidable; il mérite d'être mieux traité qu'il ne l'est.

Le rôle du directeur exécutif du PNUE et du Secrétariat CITES est de veiller à l'application des politiques des Parties. Cela vaut pour l'orientation des politiques du Comité permanent. En l'état actuel des choses, je suis préoccupé par la situation du budget de la CITES. Le PNUE a déjà avancé 800'000 dollars américains à la CITES cette année, pour couvrir les dépenses en attendant que les contributions soient versées au fonds d'affectation spéciale. Tant que cet argent est bloqué à la CITES, nos propres programmes sont touchés.

Le retard du versement des contributions au fonds d'affectation spéciale nous a mis dans la position absurde de devoir proposer au personnel de la CITES des contrats de quatre mois seulement (dont deux sont déjà écoulés) en attendant que les fonds arrivent. Non seulement cela rend la vie extrêmement difficile aux membres du personnel et à leurs familles mais, de plus, toute planification à long terme devient pratiquement impossible. J'espère que les pays seront prêts à répondre à ces préoccupations pendant la session des Parties en prenant les engagements financiers qui s'imposent, à temps pour permettre le bon fonctionnement du Secrétariat.

Mesdames, Messieurs,

Mon intention n'est pas de paraître négatif. Si c'est l'impression que je donne, c'est que je crois fermement que la CITES joue un rôle vital dans la conservation des espèces menacées et que sans votre intérêt, votre participation et votre appui, ce serait un instrument bien moins solide. Les discussions les plus amères elles-mêmes ? il y en a eu beaucoup et il y en aura d'autres encore ? semblent avoir pour effet positif d'attirer l'attention de l'opinion publique sur des questions qui en ont bien besoin. Mon seul souci est que nous pourrions faire plus, beaucoup plus, et un peu d'attention aux cinq points que j'ai soulevés ici pourrait faire avancer les choses. C'est votre Convention; son bon fonctionnement dépend de vous seuls.

Merci.

DISCOURS DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE PHILIP D'EDIMBOURG,  
PRESIDENT DU WWF INTERNATIONAL ? FONDS MONDIAL POUR LA NATURE

Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à dire que c'est pour moi un grand honneur que d'être invité de prendre la parole devant les délégués à cette importante conférence.

C'est, bien sûr, en ma qualité de président du Fonds mondial pour la nature que j'ai accepté votre invitation, et je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour transmettre à cette assemblée le salut et les vœux de succès de la famille du WWF ? de ses 28 affiliés et des organisations nationales qui lui sont associées dans le monde.

La CITES est née avant que je sois président du WWF, mais vous n'êtes pas sans savoir que l'UICN et le WWF l'ont conçue, aussi notre fierté face à la réussite et aux réalisations de notre rejeton est-elle justifiée.

La lutte contre le braconnage et la contrebande n'est peut-être pas le domaine d'action le plus glorieux dans la bataille pour maintenir la diversité biologique et empêcher l'extinction des espèces sur notre planète; c'est cependant une action cruciale pour sa réussite.

Recueillir des fonds auprès du public pour conserver des espèces menacées est une chose; affronter les braconniers et le contrebandiers de ces espèces en est une autre, autrement dangereuse. Ces individus sont des criminels, tout à leur objectif, capables d'une violence extrême dans la poursuite du profit facile. Nous ne devons jamais oublier les nombreux gardiens des aires protégées, les agents des douanes et de la lutte contre la fraude et tous les volontaires qui ont souffert dans cette bataille ou même payé de leur vie.

Je sais que tout ceux qui sont directement impliqués dans la CITES savent que ce trafic illicite ne portent pas seulement, tant s'en faut, sur les animaux qui font la une des journaux. L'éléphant d'Afrique fait la une, alors que l'éléphant d'Asie est sans doute dans une situation plus précaire. Le rhinocéros noir d'Afrique retient l'attention mais les espèces de l'Inde, de Sumatra et de Java sont bien plus proches de l'extinction. Le WWF a adopté le panda géant comme symbole mais il y a un nombre incalculable d'autres mammifères et d'oiseaux, de reptiles et de plantes, qui courent un danger d'extinction égal en Chine.

On fait moins de publicité encore au commerce des singes et autres primates menacés, aux reptiles, aux oiseaux et aux poissons. Les espèces végétales, quant à elles, ne retiennent guère l'attention. Dans la plupart des cas, le commerce se poursuit parce que l'information scientifique sur la situation des populations les plus vulnérables est totalement inadéquate.

C'est flagrant dans le cas des océans. Des informations précises sur les populations de poissons sont pratiquement inexistantes. La pêche est libre en haute mer au-delà des limites territoriales. Même s'il y a eu quelques accords internationaux sur les techniques de pêche, les moyens de leur application sont pratiquement inexistantes. La Commission internationale baleinière qui avait les moyens par lesquels les accords internationaux ont été signés pour arrêter la chasse à la baleine à des fins commerciales, dépend de la bonne volonté des Etats souverains qui la composent pour mettre en oeuvre ses décisions.

C'est là, bien sûr, une caractéristique ? d'aucuns diraient une faiblesse ? de ce type de convention internationale, y compris la CITES. Je crois que nous devrions réfléchir sérieusement sur ce qu'il faudrait faire pour renforcer la compétence de cette coopération internationale.

Il est navrant de constater que de trop nombreuses Parties à la CITES n'acceptent toujours pas l'obligation fondamentale énoncé dans l'Article IV et n'ont pas nommé d'autorité scientifique indépendante pour veiller à ce que les exportations d'espèces inscrites à l'Annexe II sont limitées à des niveaux dont on sait qu'ils sont durables. Il est certes très coûteux de réunir ces informations essentielles et de mettre en oeuvre les législations mais je suis sûr que l'assistance internationale serait disponible pour les pays moins prospères qui manifestent un engagement positif envers la Convention.

Décider quelles espèces et combien d'entre elles peuvent être commercialisées est une chose. Mais il faut aussi s'assurer que les conditions de transport des animaux sauvages sont raisonnables.

Là encore, le palmarès n'est pas brillant et la mortalité des animaux sauvages pendant le transport atteint un niveau inacceptable. Malheureusement, trop de Parties à la Convention n'appliquent toujours pas la réglementation de l'IATA concernant le transport des animaux sauvages.

Nul n'ignore la guerre menée contre les barons de la drogue et les vastes sommes d'argent "sale" produites par une action qui détruit tant de vies humaines. Je suis convaincu que le trafic des espèces menacées est tout aussi dangereux. Le

commerce lui-même est déjà directement responsable de nombreuses espèces; il menace aujourd'hui la survie d'un grand nombre d'autres espèces. De plus, comme dans le trafic de la drogue, l'argent issu de ces transactions criminelles sert à acheter, à corrompre et à financer la violence.

La CITES a un rôle critique à jouer dans la lutte contre ces maux, et il est absolument vital qu'elle adopte la bonne stratégie et la bonne tactique. L'émotion est une force puissante, mais ce n'est pas une base totalement fiable pour trouver des solutions pratiques aux solutions difficiles.

Quels que soient les motifs qui conduisent à s'impliquer dans la conservation de la nature, les mesures et les actions doivent être dictées par la raison et les réalités. Il est évidemment très important de disposer d'une législation de protection appropriée, mais toute législation proposée doit d'abord faire la preuve de sa capacité d'être traduite en actions. Et même dans ce cas, il est bien plus important ? et bien plus difficile ? de veiller à ce qu'elle soit appliquée strictement, efficacement, et en faisant preuve d'imagination.

Le plus important est de ne jamais perdre de vue le but de la législation, le respect bureaucratique aveugle du règlement n'entraîne pas forcément la conservation des espèces.

Il faut avoir à l'esprit que les résolutions, même prises avec la meilleure intention du monde, n'ont jamais beaucoup de répercussions pratiques si elles vont à l'encontre de l'intérêt économiques des populations les plus directement concernées. En vérité, une législation inadaptée peut facilement aboutir au résultat contraire et forcer les gens à recourir à des méthodes clandestines pour gagner leur vie. Elle peut aussi supprimer des incitations économiques importations à conserver les espèces. Pour paraphraser Aristote, ce qui n'a de valeur pour personne est sans intérêt pour qui que ce soit.

Même avec le plein appui de la population locale, la protection réelle contre l'empiètement et le braconnage dans les parcs nationaux et les autres aires protégées, et la lutte contre la contrebande exigent un apport considérable de ressources humaines et économiques. Tenant compte des problèmes très réels et immédiats que tous les gouvernements doivent résoudre en matière de logement, d'éducation, de santé et de tous autres services que la population est en droit d'attendre, il n'est guère surprenant qu'on n'accorde généralement pas la priorité aux mesures indispensables à l'élimination du braconnage et du trafic des produits de la faune. Il me semble que l'appui à la gestion des aires protégées des pays les moins favorisés devrait avoir un rang de priorité dans les organismes d'assistance nationaux et internationaux.

Quant à la lutte contre la contrebande, serait-il totalement irréaliste de penser qu'en donnant à la CITES les moyens de recruter et de former une force internationale de conseillers experts qui seraient disponibles pour assister les gouvernements et leurs autorités douanières dans l'application des réglementations de la CITES?

Un tel appui financier et pratique permettrait aux gouvernements de ces pays d'allouer une part plus grande de leurs ressources limitées à des fins ayant un rang de priorité plus élevé dans leurs mesures politiques et sociales. Cela permettrait peut-être aussi de délimiter les occasions possibles de corruption.

Je suis convaincu par dessus tout, que tout doit être fait pour obtenir un soutien plus enthousiaste et dévoué des Parties à la Convention. D'une manière ou d'une autre, la CITES doit s'intégrer dans le courant principal de la prise de décisions.

Devenir Partie à la Convention ne doit plus être considéré comme une manière pratique au niveau politique permettant au gouvernement de démontrer leur soutien à l'idée de la conservation des espèces menacées. Ce doit être la base d'une politique active et énergique permettant de contrôler une menace extrêmement dangereuse et criminelle à la diversité biologique de la terre dont dépend toute vie.